

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX MÉDICAMENTS



Interview de M. Abdallah ELBOURKADI, pharmacien d'officine et Président de la Mission d'Information Sur le Prix des Médicaments au Maroc*

Pharmacien d'officine installé en 1992
Diplômé de la faculté de Nancy
Ex-président du syndicat des pharmaciens de Guercif
Ex-membre du CRPON
Président de l'Alliance des pharmaciens Istiqlaliens
Député de 1997 à 2002; de 2002 à 2007; de 2007 à 2012
Président de la Mission d'Information Sur les Prix du Médicament
A l'initiative de l'organisation et pour une première fois, d'une journée d'étude au parlement pour discuter la loi 17-04 en présence des députés et des représentants des organismes professionnels.

L'Officiel : Quelle est la raison de la mise en place de la Mission d'Information sur le Prix du Médicament (MISPM) ?

M. A. ELBOURKADI : Comme il est précisé sur le rapport de la mission d'information, la création de celle-ci a fait suite au débat qui a eu lieu au sujet de la fiscalité des médicaments, lors de l'étude de la Loi de Finances 2009. La mission s'est penchée sur la problématique posée par le prix des médicaments, afin de préparer des propositions visant à assurer une meilleure accessibilité aux médicaments et à garantir la viabilité du système de couverture maladie actuel et futur (AMO et RAMED).

L'Officiel : Que pensez-vous de la couverture médiatique qui a accompagné la publication de ce rapport ?

M. A. ELBOURKADI : Le prix du médicament est un sujet qui intéresse tout le monde. L'approche transparente adoptée par la mission et la présentation simplifiée de ce rapport ont contribué à sa large diffusion.

Cet intérêt a été amplifié par l'effet de surprise de son contenu et par la date de sa publication qui a coïncidé avec la présentation de la loi de finances qui suscite généralement l'attention des médias.

L'Officiel : Certains acteurs du secteur du médicament contestent la méthodologie utilisée par la MISPM qui a fait appel à un nombre restreint de spécialités pharmaceutiques et a établi des comparaisons avec des pays comme la Tunisie qui ont un système de régulation des prix différent du notre. Qu'avez-vous à leur répondre ?

M. A. ELBOURKADI : Nous nous sommes intéressés aux 10 médicaments les plus vendus au Maroc. Ces spécialités représentent, à elles seules, une grosse part du marché. A ces produits, nous avons ajouté 5 autres spécialités destinées au traitement des maladies chroniques. Ces 15 médicaments choisis ainsi que leurs génériques qui correspondent à plus de 250 spécialités, constituent un échantillon représentatif des médicaments vendus au Maroc.

Une baisse significative des prix de ces derniers contribuera à améliorer l'accessibilité aux médicaments et donnera l'opportunité aux caisses d'assurances maladies de réaliser d'importantes économies.

En ce qui concerne l'exemple tunisien, en matière

de régulation du prix du médicament, c'est un cas qui est intéressant à plus d'un titre puisque le médicament n'est pas subventionné par l'état et son prix est accessible. Cela dit, si le choix de ce pays fait l'objet de contestations, nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'un observatoire national puisse voir le jour dans le but de réaliser un benchmarking** en faisant appel à des expériences de pays similaires au notre.

L'Officiel : Selon vous, quelles seront les retombées de la publication de ce rapport sur le chiffre d'affaires du pharmacien d'officine ?

M. A. ELBOURKADI : Je pense que la baisse du prix des médicaments va les rendre plus accessibles. Ce phénomène s'accompagnera sans nul doute, d'une augmentation des ventes et par là-même, du maintien du chiffre d'affaires du pharmacien, voire même de son développement.

Je suis moi-même pharmacien d'officine et je connais bien l'impact du prix du médicament sur la prise en charge des maladies. En effet, dès qu'une ordonnance dépasse 2 médicaments ou un certain montant, les malades ne suivent plus leurs traitements.

En opérant une réduction du prix du médicament, cela permettra aux malades de suivre leur traitement dans sa totalité. La baisse des prix, combinée à l'octroi du droit de substitution, en prévoyant une marge conséquente sur les génériques, garantira aux malades de pouvoir se soigner à un faible coût. Le pharmacien substituera un médicament par un autre qui conviendra davantage au pouvoir d'achat du malade.

L'Officiel : Quelle serait la place du pharmacien dans la politique de la promotion du médicament générique au Maroc ?

M. A. ELBOURKADI : Le rapport de la mission a mis en avant le rôle primordial du pharmacien d'officine dans la réussite de la politique du générique. Cette politique ne peut réussir que si le droit de substitution qui devrait être accordé au pharmacien, est accompagné de mesures incitatives pour compenser la baisse de son chiffre d'affaires.

Un autre problème, qui nuit gravement au développement des médicaments génériques, est leur nombre anormalement élevé. Seul un droit de substitution combiné à un remboursement sélectif mettra fin à cette multiplication anarchique des médicaments génériques.

L'Officiel : *Le rapport a mis évidence les économies réalisées par la CNOPS. Ne pensez-vous pas que celui-ci va l'aider à maintenir sa pharmacie, en continuant à violer la loi 65-00 qui lui interdit dans son article 44, de cumuler la gestion de l'assurance maladie avec celle d'établissements assurant la fourniture de médicaments ?*

M. A. ELBOURKADI : La CNOPS réalise des économies importantes, allant parfois jusqu'à 60% des prix proposés par les répartiteurs.

Si de prime abord, ce mode d'approvisionnement semble judicieux, en réalité, il ne concerne que 350 millions de dirhams, soit 2,5% des médicaments consommés au Maroc. Le Ministère de la santé achète, de son côté, 650 millions de dirhams de médicaments, soit 4,8% des médicaments consommés au Maroc. De ce fait, seul 7,3% des médicaments sont concernés par une baisse de prix liée à leur volume d'achat.

Le système actuel devrait faire place à un mode de négociation qui permettrait une baisse de prix qui soit profitable à tous les malades et qui concernerait les 13,5 milliards de dirhams de médicaments consommés au Maroc.

Par ailleurs, les députés réunis dans le cadre de la CFDECR pour discuter le rapport de MISPM, s'accordent sur la nécessité de ne pas prolonger la dérogation qui a été donnée à la CNOPS d'une manière transitoire. Parce qu'en plus du non respect par cette institution de la loi 65-00, nous pensons que le maintien de sa pharmacie nuit à la régulation des prix des médicaments au Maroc.

Il est temps de mener des négociations avec tous les acteurs du secteur pour redéfinir les marges des produits dits onéreux pour que leur distribution se fasse conformément aux lois en vigueur et bien évidemment dans l'intérêt du malade.

L'Officiel : *Sous l'impulsion de leur Fédération, les représentants des syndicats des pharmaciens ont participé à un sit-in devant les laboratoires Roche pour protester contre la vente directe par cette multinationale de certains médicaments. Ne pensez-vous pas que les intérêts du pharmacien doivent être préservés pour qu'il puisse, entre autres, accompagner cette politique de régulation du prix qui se profile à l'horizon ?*

M. A. ELBOURKADI : Tout en gardant au centre des préoccupations le malade, les revendications des pharmaciens sont, à mon sens, légitimes et trouvent tout à fait leur place dans un pays de droit comme le notre.

Certaines pratiques illégales, telles que la vente directe de médicaments par certains laboratoires, le maintien de la pharmacie de la CNOPS, la vente des produits stériles et des dispositifs médicaux en dehors des pharmacies ainsi que les circuits liés à la contrebande de médicaments constituent un manque à gagner qui est en partie à l'origine des difficultés financières que vivent la plupart des pharmaciens d'officine. Il est temps d'y mettre fin pour que le pharmacien puisse jouer pleinement le rôle d'acteur de santé qui lui incombe.

Ce rôle devrait être défendu par les organismes professionnels. Malheureusement, la multiplicité des interlocuteurs de la profession affaiblit leur pouvoir négociateur. Le chevauchement des différentes prérogatives pose un réel problème, d'où la nécessité de légiférer dans le but de redéfinir clairement les responsabilités de chaque organisme.

Un autre problème qui se pose est l'incidence des élections des organismes professionnels dans les négociations des différents dossiers qui touchent la profession. Pour plus d'efficacité, il me semble opportun d'asseoir un système qui garantirait une certaine continuité dans le travail des instances professionnelles.

L'Officiel : *Après la publication de ce rapport, quelles vont être les prochaines étapes ?*

M. A. ELBOURKADI : Les recommandations issues de cette mission ont été transmises au gouvernement. Bien que conscients du rôle capital que joue l'industrie pharmaceutique marocaine dans le domaine de la santé, les députés estiment qu'il est temps de mener des négociations dans le but d'améliorer l'accessibilité aux médicaments au Maroc et ce, à l'instar des autres pays à développement similaire. Cette accessibilité reste tributaire de la généralisation de la couverture maladie et ne peut être faite au dépend du pharmacien d'officine qui vit une grave situation financière liée, entre autres, au non respect de son monopole qui mérite plus que jamais d'être défendu comme il se doit.

Propos recueillis par Abderrahim Derraji

* Cette mission a été mise en place par la commission des finances et du développement économique de la chambre des représentants le 3 novembre 2009.

** Méthode d'étalonnage concurrentiel qui permet de se comparer à ses meilleurs concurrents dans le but de progresser.